Sente aux Aubé ou Sente de la Mare Neuve

Commence sur le chemin rural N°7, se dirige vers Romainville, traverse le chemin de grande communication N°195, tourne à angle droit en arrivant dans Romainville, passe derrière un bâtiment appartenant à M. Collet, tourne ensuite brusquement à gauche et enfin se termine sur le chemin vicinal ordinaire N°5 [Rue Mathilde de Guerlande], dans le hameau de Romainville.

"Etat de Reconnaissance des chemins ruraux - 9 septembre 1901"